

Décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection des doctorants au conseil de l'école doctorale mathématiques et informatique de l'université de Bordeaux du 3 au 8 avril 2026

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège des écoles doctorales ;

Vu les statuts de l'école doctorale mathématiques et informatique ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des doctorants au conseil de l'école doctorale mathématiques et informatique de l'université de Bordeaux en date du 10 mars 2026 ;

Considérant les candidatures déposées ;

Le Président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1

Dans le cadre des scrutins du 3 au 8 avril 2026 relatifs au renouvellement de la représentation des usagers au conseil de l'école doctorale de mathématiques et informatique de l'université de Bordeaux, sont déclarées recevables les listes annexées à la présente décision, classées par spécialité et dans l'ordre alphabétique.

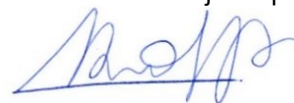
Article 2

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée sur toutes les implantations de l'université concernées par la présente élection.

Talence, le 26 mars 2026

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien ROPIQUET
Directeur des affaires juridiques



Conseil de l'école doctorale mathématiques et informatique
de l'université de Bordeaux

Election des représentants et représentantes
des doctorants et doctorantes

Spécialité Mathématiques : 2 sièges	
Titulaire	Titulaire
Amal DERRO	Gabriele TAURASI
Suppléante	Suppléant
Anouk ANDRE	Antonin CLERC

Spécialité Informatique : 2 sièges	
Titulaire	Titulaire
Tristan RIEHS	Coralie RIGAUT
Suppléante	Suppléant
Méline TROCHON	Oscar FONTAINE